

AFFAIRE N° 23 - Prise en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 de l'emprunt de 7.000.000. de francs pour l'adduction d'eau de la Bretagne.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 l'emprunt de 7.000.000. de francs consenti par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour les travaux d'adduction d'eau de la Bretagne :

- EN DEPENSE : au compte 230 art. 23020 - Adduction d'eau

- EN RECETTE : au compte 166 art. 1660 - Adduction d'eau

Cette opération sera régularisée au prochain budget supplémentaire ./.

approuvé

A. Beuis, le 11 Octobre 1962

Le Préfet

Signé: Penreau Pasquier x x

Adopté à l'unanimité.